

Question de l'heure

Le soutien au comportement positif (SCP) dans les CPE!

Normand St-Georges¹, Steve Bissonnette² et Ève Bérubé³

Dans différents milieux scolaires, les intervenants qui s'y trouvent rapportent de plus en plus que le nombre d'élèves ayant des difficultés comportementales ne cesse d'augmenter (Joseph et Strain, 2008), et ce, tant au secteur du préscolaire que celui de la première année de l'élémentaire.

Ces difficultés semblent attribuables à des habiletés sociales déficitaires des enfants qui sont nécessaires à leur socialisation, à leur collaboration avec autrui, au partage, au « vivre ensemble » et au « vivre avec » les autres. Étant donné cette situation, nous avons développé, au cours de la dernière année, un système d'interventions propre à la petite enfance, plus spécifiquement pour les secteurs du préscolaire et des services de garde. Il s'agit du *Positive Behavioral Intervention and Support for Infants and Young Children* traduit en français par Soutien au comportement positif pour la petite enfance. Le Soutien au comportement positif (SCP) est déjà appliqué au Québec dans plus d'une soixantaine d'écoles primaires et secondaires. L'adaptation du système SCP au contexte de la petite enfance est issue d'une collaboration entre l'université TÉLUQ et le centre Boscoville. Il s'appuie principalement sur les travaux de Fox et Hemmeter (Fox, Carta, Strain, Dunlap et Hemmeter, 2009; Fox, Dunlap, Hemmeter, Joseph et Strain, 2003; Fox et Hemmeter, 2014).

Le *Soutien au comportement positif – petite enfance (SCP-PE)* implique la mise en place d'interventions préventives, d'interventions correctives et il nécessite des conditions particulières pour en assurer une mise en œuvre réussie.

Les conditions de mise en œuvre du SCP-PE :

Le système SCP-PE implique une restructuration de la gestion des compor-

Comment mieux préparer les élèves à la transition entre les centres de la petite enfance et le milieu scolaire ?

tements dans le milieu éducatif. Pour y arriver, le personnel (les directions, les éducateurs, etc.) qui s'y trouve doit adhérer au changement proposé, former un comité de pilotage, dresser un état de la situation du milieu et être accompagné dans sa démarche par un professionnel du comportement formé à cet effet.

■ Être accompagné par un professionnel du comportement

Une gestion efficace des comportements, telle que proposée par le SCP-PE, implique le passage d'un mode d'intervention réactif, punitif, voire coercitif, à un mode d'intervention préventif, proactif, valorisant et reconnaissant les bons comportements. Ce passage représente un changement important pour bon nombre de milieux. Pour y arriver, il est nécessaire d'être accompagné par un professionnel du comportement expérimenté sur le SCP-PE ou ayant reçu une formation à cet effet (psychoéducateur, psychologue, etc.) qui pourra guider l'équipe vers un tel changement.

■ Obtenir l'engagement des intervenants du milieu

Une restructuration de la gestion des comportements dans un milieu éducatif nécessite d'abord une direction d'établissement qui y croit fermement, qui participe activement au changement proposé et qui en assume le leadership. À la suite d'une présentation du SCP-PE par un professionnel du



Photo : ©123rf.com/Cathy Yeulet

comportement, la direction s'engage formellement à participer et à soutenir la mise en œuvre du système. Cet engagement obtenu, le système est alors présenté aux divers intervenants du milieu, qui devra faire de même. En effet, le système sera implanté seulement si 80 % et plus du personnel s'engage formellement dans la mise en œuvre du système.

Une fois les engagements obtenus, un comité de pilotage est formé afin d'implanter le système dans son intégralité.

■ Création d'un comité de pilotage et autoévaluation des mesures mises en place

Une équipe doit être formée afin de piloter le changement. Cette équipe, composée de la direction et de quelques membres représentatifs du milieu, recevra une formation de 4 à 5 jours par un professionnel du comportement afin de mettre en œuvre le système. De plus, l'équipe formée et tous les membres du personnel remplissent un questionnaire standardisé, le *Effective Behavior Support Survey* (Sugai, Horner et Todd, 2000; Steed

1. Professionnel de recherche, TÉLUQ|Université du Québec et agent de développement sénior, Boscoville.

2. Ph. D. Professeur, TÉLUQ|Université du Québec.

3. Agente de développement, Boscoville.

et Pomerleau, 2012), traduit en français et adapté, faisant l'inventaire des diverses mesures mises en place dans le milieu actuel sur le plan disciplinaire. À la suite de l'implantation du système, l'équipe SCP-PE se rencontre mensuellement afin d'évaluer et d'analyser le système et les données comportementales s'y rattachant.

Le fait de tenir compte de ces conditions préalables favorisera grandement l'implantation des interventions préventives et correctives proposées par le SCP-PE.

Les interventions préventives préconisées par le SCP-PE

Les interventions préventives ou proactives visent la prévention des écarts de conduite des enfants. Plutôt que de réagir face à l'indiscipline, il est important de réaliser des interventions qui favorisent l'adoption de bons comportements et le développement de compétences sociales. Les interventions préventives proposées par le SCP-PE et décrites dans les sections suivantes sont élaborées par le comité de pilotage SCP-PE.

■ Identification de valeurs, d'attentes comportementales et enseignement explicite

Les membres du comité de pilotage choisissent des valeurs que le milieu veut promouvoir auprès des enfants et les traduisent ensuite sous forme de comportements observables et mesurables qui seront formulés positivement pour chacun des contextes de vie des enfants. Par la suite, le comité crée des leçons d'enseignement explicite pour enseigner systématiquement aux enfants les comportements attendus dans chacun des contextes de vie. Il est important de souligner que l'enseignement doit être adapté au stade de développement des enfants. Ainsi, il est fortement recommandé d'utiliser le jeu, le « faire semblant », les chansons, les marionnettes ainsi que d'autres modalités d'animation qui rejoignent les tout-petits. De plus, l'enseignement doit se faire de façon continue, et ce, tout au long de l'année. La répétition est importante pour que les enfants intègrent les comportements attendus et puissent les généraliser à d'autres contextes de vie.

■ Élaboration d'un système de renforcements

Les renforcements positifs de type verbal et tangible (jeton, collant, etc.) sont utilisés afin de reconnaître, de valoriser et d'encourager la manifestation des comportements préalablement enseignés. Il est important de considérer que le système de renforcement représente la principale composante du système qui favorise la pratique des comportements attendus. Plus la pratique des comportements est fréquente, meilleure sera la capacité des enfants de les intégrer. Le système est élaboré par les membres du comité SCP-PE lors de la formation préparatoire de cinq jours. À l'instar d'autres chercheurs, nous sommes d'avis qu'un comportement adapté qui n'est suivi d'aucun renforcement ou d'aucune attention ni approbation de la part de l'adulte a peu de chance de se reproduire (Couture et Nadeau, 2014). Plusieurs chercheurs du domaine de la petite enfance (Fox et Hemmeter, 2014; Strain et Joseph, 2006; Dunlap et Fox, 2009) suggèrent d'utiliser un système de renforcement ayant des contingences de groupe plutôt que des privilèges individuels. « Dans une contingence de groupe, les éléments sont aménagés de sorte que les conséquences soient délivrées par l'un des membres du groupe ou par l'ensemble du groupe en fonction des performances d'un membre du groupe ou de l'ensemble du groupe » (Rivière, 2006, p. 291).

Le fait de vivre des conséquences positives de type groupe a pour objectif de permettre aux enfants de développer des habiletés reliées à la collaboration, au partage avec les autres et au « vivre ensemble » (Spivak et Durlak, 2016).

■ Organisation du milieu de vie et des routines

L'organisation des lieux contribue à rendre les interventions plus efficaces. Il est important que les routines et les horaires soient affichés afin de faciliter leur enseignement tout en rendant le milieu prévisible pour les enfants. Les étapes de chacune des routines enseignées aux enfants doivent être affichées dans les aires de vie où se vivent ces routines (transitions, repos, repas, goûter, cercle, temps de jeu structuré, temps de jeu libre, etc.). Les affiches doivent être illustrées à

l'aide de pictogrammes que les enfants peuvent reconnaître et elles doivent être apposées à la hauteur des yeux des enfants, et non des adultes, pour faciliter l'apprentissage des différentes routines.

■ Implication de la famille

L'établissement d'un partenariat avec la famille est une composante importante du SCP-PE. Une bonne collaboration avec la famille aide les enfants à intégrer et à réinvestir les attentes comportementales apprises dans le milieu éducatif. Des communications régulières doivent être mises en place au moyen de discussions, de communiqués et d'accompagnement en lien avec l'application du SCP-PE à la maison. Certaines routines enseignées aux enfants peuvent être réinvesties à la maison par les parents avec grand succès. La préparation des enfants à l'entrée au service de garde ou à l'école en est un bon exemple.

Les interventions correctives préconisées par le SCP-PE

Le fait de renforcer positivement les comportements attendus ne signifie pas pour autant qu'il faille éviter d'intervenir pour résoudre les problèmes de comportement observés. Les interventions correctives sont à utiliser en cas d'écart de conduite, malgré le recours aux interventions préventives. Les interventions correctives proposées par le SCP-PE et décrites dans les sections suivantes sont élaborées par le comité SCP-PE.

■ Élaboration d'un système de réponse aux comportements perturbateurs

Le comité SCP-PE accompagné de la personne ressource externe élabore une classification des comportements problématiques observés dans les milieux de vie (voir le tableau 1 à la page 23). Les comportements sont divisés en deux catégories : mineurs qui représentent les comportements qui dérangent seulement l'enfant, ou quelques-uns, et majeurs qui dérangent le bon fonctionnement du milieu de vie.

Chacune de ces catégories est accompagnée d'une liste d'interventions et

de conséquences possibles. La classification permet de déterminer quels sont les comportements qui seront gérés par le personnel du milieu de vie (éducatrice, enseignante, aide-enseignante, etc.) et quels sont ceux qui seront gérés par le personnel de direction ou des services professionnels (psychoéducatrice, TES, technicienne en service de garde, etc.). Les membres du comité élaboreront ensuite un schéma de procédé afin d'uniformiser les interventions des membres du personnel et, par le fait même, rendre le milieu prévisible.

■ Système de collecte et d'analyse des données

Il est important de créer une fiche de communication qui sera utilisée pour documenter la manifestation des comportements majeurs des enfants. Ces informations seront utilisées pour analyser les différentes situations problématiques dans le but de trouver des solutions à mettre en place. Toutefois, la compilation manuelle des fiches de communication constitue une perte de temps majeur et un travail colossal pour un milieu qui compte un grand nombre d'enfants. Afin de rendre l'analyse de ces informations plus efficace, nous recommandons d'utiliser une base de données informatisée dans laquelle les fiches de communication pourront être consignées. Le *Profileur de comportement*¹ est une application web efficace pour faire l'analyse des données comportementales. Le comité SCP-PE fait une analyse des données comportementales lors de ses rencontres mensuelles et partage les informations avec les membres du personnel tout en faisant des suggestions pour améliorer la situation.

Tableau 1. Classification des comportements

COMPORTEMENTS MINEURS Gérés par l'enseignant	COMPORTEMENTS MAJEURS Gérés par le psychoéducateur et la direction
<ul style="list-style-type: none"> • Langage inapproprié de faible intensité envers l'autorité et auprès des pairs. • Comportements perturbateurs de faible intensité qui cesse avec le soutien des adultes. • Mauvais usage du matériel n'entraînant pas de bris ou de blessure envers l'enfant ou envers autrui. • Tricherie ou mensonge qui transforme la réalité ou pour justifier le non-respect d'une règle. • Vol mineur où l'enfant s'est approprié quelque chose qui ne lui appartenait pas. • Autres comportements de faible intensité non répertoriés dans cette liste. 	<ul style="list-style-type: none"> • Langage abusif ou violent menaçant la personne ou lui portant gravement atteinte. • Bataille ou agression physique envers les autres ou soi impliquant un contact physique de haute intensité (asséner un coup de pied ou de poing, gifler, lancer violemment un objet, mordre, grafigner, etc.). • Comportement d'opposition qui perdure ou se multiplie et s'intensifie malgré l'accompagnement de l'adulte pouvant mettre la sécurité de l'enfant ou celle des autres en danger. • Endommagement ou destruction du matériel par une participation volontaire de l'enfant. • Vol majeur ou vols mineurs répétés malgré les interventions faites. • Autres comportements de haute intensité ou qui s'intensifient non répertoriés dans cette liste.

Classification inspirée de Betchkal et Poulos (2005).

Conclusion

Le système SCP-PE permet aux milieux éducatifs de gérer les comportements des enfants tout en favorisant la création d'un milieu propice à leurs différents apprentissages et une transition harmonieuse vers le milieu scolaire. Des études ont montré que l'implantation d'un tel système au secteur préscolaire a un impact positif sur l'engagement scolaire des enfants lors de leur

première année à l'élémentaire (Benedict, Horner et Squires, 2007; Carter et Van Norman, 2010; Dunlap et Fox, 2009). L'implantation du SCP-PE dans les milieux qui œuvrent auprès de la petite enfance peut influencer positivement le climat des établissements, favoriser les apprentissages des enfants, prévenir les difficultés comportementales contribuant ainsi à leur réussite et leur préparation à une transition harmonieuse vers le milieu scolaire. ■

1. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site suivant : www.profco.ca.

Références

- Benedict, E., Horner, R. et Squires, J. K. (2007). Assessment and implementation of Positive Behavior Support in preschools. *Top Early Child Special Education*, 27(3), 174-192.
- Betchkal, J. et Poulos, J. (2005). *PBIS goes to preschool*. Repéré à : http://www.wisconsinpbisnetwork.org/assets/files/resources/1294263989_PBIS_goes_to_Preschool.pdf
- Carter D. R. et Van Norman, R. K. (2010). Class-wide positive behavior support in preschool: Improving teacher implementation through consultation. *Early Childhood Education*, 38(4), 279-288.
- Couture, C. et Nadeau, M.-F. (2014). Les interventions comportementales. Dans L. Massé, N. Desbiens et C. Lanaris, *Les troubles du comportement à l'école : prévention, évaluation et intervention* (2^e éd., p. 229-246). Montréal, Qc : Gaëtan Morin Éditeur.
- Dunlap, G. et Fox, L. (2009). Positive behavior support and early intervention. Dans W. Sailor, G. Dunlap, G. Sugai, et R. Horner (dir.), *Handbook of positive behavior support* (p. 49- 72). New York, NY: Springer.
- Fox, L. et Hemmeter, M. L. (2009). A program-wide model for supporting social emotional development and addressing challenging behavior in early childhood settings. Dans W. Sailor, G. Dunlap, G. Sugai, et R. Horner (dir.), *Handbook of Positive Behavior Support* (p.177-202). New York, NY: Springer.
- Fox, L., Dunlap, G., Hemmeter, M. L., Joseph, G. E. et Strain, P. S. (2003). The teaching pyramid : A model for supporting social competence and preventing challenging behavior in young children. *Young Children*, 58(4), 48-52.

(suite références page 28)